

## Création théâtrale et action citoyenne à Vincennes

*Les contes de la petite fille moche* ont remporté un vif succès lors de leur passage à Vincennes à l'automne 2008. C'est la raison pour laquelle, fin 2010, le Théâtre Daniel Sorano accueillera à nouveau quelques représentations de cette pièce ainsi qu'une nouvelle création théâtrale par la même équipe : la pièce de théâtre *Je ne suis pas ta chose*, de Julien Daillère.

Nous vous proposons de nous accompagner dans ce projet par le mécénat, en tant qu'entreprise ou en tant que particulier. Les lois sur le mécénat vous permettent, dans les deux cas, de vous associer à ce travail de création et aux différentes actions que nous organiserons autour, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux (60 à 66% du don) et de contreparties de notre part (invitations, événements...). Détails pratiques au verso de ce document.

Dans ces deux pièces de théâtre tout public, nous cherchons à faire passer **un message fort quant à la place de l'enfant dans notre société, au respect avec lequel il doit être entendu dans sa personne**. C'est la raison pour laquelle nous travaillons régulièrement avec des festivals ou des événements (comme la journée des Droits de l'Enfant) en lien avec cette thématique, avec des représentations et des actions (organisation de débats, d'ateliers, d'expositions). **C'est cet engagement qu'encouragent déjà nos partenaires actuels** (cf. verso).

### *Les contes de la petite fille moche*

Loin des contes de fées et des mondes idéalisés, Océane, Kevin, Géraldine et les autres nous parlent des complexes autour desquels ils organisent leur quotidien. Un spectacle qui nous emmène avec humour et émotion dans l'univers doux-amer de l'enfance.

**TELERAMA** : TTT Bouleversant, cruel, pétri d'humour... Fabuleux!

**FIGAROSCOPE** : Un spectacle cathartique d'une grande sensibilité.

**FIGARO MADAME** : Cruels et drôlissimes.

**LE PARISIEN** : Une vérité qui s'apprécie toute crue!

**L'EXPRESS** : Une rencontre bouleversante et drôle.

**Infos, extraits vidéos... : [www.latraverscene.fr](http://www.latraverscene.fr)**



### *Je ne suis pas ta chose*

Une petite fille, sa maman et son papa s'apprêtent à partir en vacances à la neige. Sur le chemin, ils s'arrêteront chez la grand-mère qui vit seule au bas de la montagne : ils l'emmèneront dans sa future maison de retraite. Mais quand ils arrivent, elle a changé d'avis !  
Création en novembre 2010 au Théâtre Daniel Sorano de Vincennes : 30 représentations.

**Notre d'intention de l'auteur, extraits de la pièce... : [www.latraverscene.fr](http://www.latraverscene.fr)**

## Mécénat côté pratique

**Pour les entreprises :** La réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. La valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25% du montant du don. Cette évaluation prend en compte la présence ou non du logo sur les supports de communication.

*Exemple : Une entreprise ayant un CA de 400 000 € H.T. verse un don de 2 000 € à La Traverscène. Elle reçoit alors un justificatif de notre part pour lui permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts de 1 200 euros. En contrepartie, l'entreprise recevra aussi une contrepartie dont la valeur peut aller jusqu'à 500 euros (invitations pour ses salariés et ses partenaires, rencontre avec l'équipe...). Au final, le don lui aura coûté entre 300 et 400 euros selon la contrepartie.*

**Pour les particuliers :** La réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Si le plafond de 20 % des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes. Le montant des contreparties ne doit pas dépasser 25% du don et est limité, pour les particuliers, à la somme de 60 euros.

*Exemple : Un particulier a un revenu imposable de 40 000 €. Il décide de verser 1 000 € à La Traverscène. Il recevra alors un justificatif de notre part pour lui permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts de 660 euros. En contrepartie, il recevra aussi, par exemple, 2 invitations adultes et 2 invitations enfants pour venir voir Les contes de la petite fille moche, et deux affiches. Au final, le don lui aura coûté moins de 300 euros.*

**Retrouvez les textes de lois correspondants dans la rubrique législation du site internet :**  
[www.mecenat.culture.gouv.fr](http://www.mecenat.culture.gouv.fr)

## Calendrier

**Novembre 2008 à mars 2010 :** Prise de contact et promesse de dons.

**Avril 2009 à juin 2010 :** Accord et organisation pratique sur le détail des contreparties (invitations, événements, rencontres...), versement des dons, envoi des justificatifs fiscaux.

**Septembre à octobre 2010 :** Concrétisation des contreparties (envoi des invitations, communication de l'entreprise auprès de ses salariés et partenaires...).

**Novembre 2010 :** Début des 30 représentations et actions en lien avec les pièces de théâtre.

## Nos partenaires

Théâtre Daniel Sorano à Vincennes - DDJS du Val-de-Marne (lauréat départemental Envie d'agir 2007) - Ministère Jeunesse et Sports (lauréat national Envie d'agir 2008) - Ville d'Issy-les-Moulineaux - CG des Hauts-de-Seine.

Partenaires pressentis : CG Val-de-Marne – Arcadi – Adami - mécènes privés.

<b>Contact mécénat :</b> Julien Daillère – 06 09 12 59 27 – <a href="mailto:traverscene@gmail.com">traverscene@gmail.com</a>
--